

*Dans un article adressé à Education & Devenir, Jean Emile Gombert, professeur de Psychologie du développement cognitif à l'université Rennes 2, appelle clairement à la désobéissance devant les décisions ministérielles sur la lecture.*

*M. Gombert est un spécialiste de l'apprentissage de la lecture. Ses travaux sur le déchiffrage et sur le décodage ont été parfois utilisés par Gilles de Robien pour appuyer sa décision d'imposer la méthode syllabique.*

*Par exemple, le très récent DVD "Apprendre à lire" diffusé par le ministère de l'éducation nationale auprès des enseignants, utilise son autorité pour justifier les thèses ministérielles. Au prix, il est vrai, de coupes sévères dans les propos de M. Gombert, comme le Café l'a démontré récemment. Le ministère avait simplement coupé les propos hostiles à la méthode syllabique de M. Gombert...*

## Appel à la grève du zèle

Les textes, tous les textes, rien que les textes !

Aucun chercheur sérieux ne peut prétendre connaître la bonne méthode de lecture !

Les résultats scientifiques conduisent à affirmer la nécessité d'enseigner, dès le début du Cours Préparatoire, les correspondances entre les lettres et les sons, mais ils ne permettent pas de trancher sur la meilleure façon d'y parvenir : par une méthode syllabique (le b-a- ba), par décomposition des mots en unités de plus en plus petites, ou par une démarche qui combine ces 2 approches.

L'arrêté du 24 mars, publié à la suite du débat suscité par le Ministre de l'Education Nationale, laisse ouvertes ces différentes possibilités. De même, il rappelle l'importance du développement du vocabulaire, de la compréhension des phrases et des textes, et l'importance de l'articulation entre la lecture et l'écriture. Il prescrit donc un enseignement riche et ouvert. Ce texte officiel, qui précise celui de 2002, est en accord avec les connaissances scientifiques. Il dit ce qui doit être enseigné mais laisse aux enseignants le choix des modalités pour y parvenir.

Il est erroné d'affirmer que la recherche scientifique impose l'utilisation de la « méthode syllabique », et qu'elle serait la mieux adaptée au fonctionnement du cerveau. Il est insensé de rendre cette méthode obligatoire, de sanctionner les Inspecteurs\* qui en dénoncent le simplisme, et d'interdire aux formateurs\*\* d'expliquer, en accord avec les textes officiels, la complexité de l'enseignement de la lecture.

Face à des instructions contraires aux textes, il convient d'initier un large mouvement de grève du zèle, de refuser d'enfermer l'enseignement de la lecture dans le b-a- ba ; en d'autres termes, il convient d'appliquer les textes, donc de désobéir au Ministre qui les caricature.

**Jean Emile Gombert**  
**Caution récalcitrante**